

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 1er avril 2025		

Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, F. SUBIAS, J. POUBLAN, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. COUDURE procuration à S. PIZEL, M. TIRCAZES procuration Mme BERNADET, V. BERGES RAGOCHÉ procuration à M. le Maire, S. DAUBE procuration à Mme LABORDE, M.H. BEAUSSIER procuration à M. J. POUBLAN

M. Thierry GADOU a été élu secrétaire de séance.

N°2025/13

Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2024

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par les communes de plus de 2000 habitants sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2024 sont les suivantes :

1. Cessions immobilières :

- Néant

2. Acquisitions immobilières :

- acquisition parcelle AR 61 et AK 170 (terrain pour la création d'un chemin le long du Luy de Béarn)

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2024.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.

